



LE 21 NOVEMBRE 2016

À une séance extraordinaire du conseil municipal tenue au Centre communautaire de Beupré, 20 rue de Fatima Est, le lundi 21 novembre 2016 à 18 h 30, à laquelle sont présents :

Mme Nancy Pelletier, conseillère  
M. Christian Blouin, conseiller  
M. Serge Simard, conseiller  
Mme Lise Pelletier, conseillère  
Mme Michèle Abdelnour, conseillère

Tous conseillers formant quorum sous la présidence de M. Pierre Renaud, maire.

Également présents : Mme Johanne Gagnon, greffière et directrice générale adjointe  
M. Roch Lemieux, directeur général, trésorier et greffier adjoint

Absence motivée : M. Pierre Carignan, conseiller

Constatation est faite que chaque membre du conseil a bien reçu l'avis de convocation.

7890-211116 **ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par Madame Nancy Pelletier et résolu unanimement que l'ordre du jour soit adopté tel que lu.

7891-211116 **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 7 NOVEMBRE 2016**

Étant donné que chacun des membres du Conseil a reçu copie du procès-verbal de la séance mentionnée en titre à l'intérieur du délai prévu à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*, la greffière est dispensée d'en faire la lecture.

Il est proposé par Monsieur Christian Blouin et résolu unanimement d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 novembre 2016.

7892-211116 **ADJUDICATION D'UNE ÉMISSION D'OBLIGATIONS À LA SUITE DES DEMANDES DE SOUMISSIONS PUBLIQUES**

**ATTENDU QUE**, conformément aux règlements d'emprunt numéros 1129, 1136, 1171, 1177 et 1178, la Ville de Beupré souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance;

**ATTENDU QUE** la Ville de Beupré a demandé, à cet égard, par l’entremise du système électronique « Service d’adjudication et de publication des résultats de titres d’emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d’une émission d’obligations, datée du 6 décembre 2016, au montant de 4 211 000 \$;

**ATTENDU QU’**à la suite de cette demande, la Ville de Beupré a reçu les soumissions détaillées ci-dessous:

| Nom du soumissionnaire                      | Prix offert | Montant      | Taux     | Échéance | Coût réel |
|---------------------------------------------|-------------|--------------|----------|----------|-----------|
| VALEURS MOBILIÈRES DESJADINS INC.           | 98,17700    | 99 000 \$    | 1,25000% | 2017     | 2,38975%  |
|                                             |             | 102 000 \$   | 1,45000% | 2018     |           |
|                                             |             | 104 000 \$   | 1,65000% | 2019     |           |
|                                             |             | 107 000 \$   | 1,85000% | 2020     |           |
|                                             |             | 3 799 000 \$ | 2,00000% | 2021     |           |
| VALEURS MOBILIÈRES BANQUE LAURENTIENNE INC. | 98,55600    | 99 000 \$    | 1,25000% | 2017     | 2,39884%  |
|                                             |             | 102 000 \$   | 1,45000% | 2018     |           |
|                                             |             | 104 000 \$   | 1,60000% | 2019     |           |
|                                             |             | 107 000 \$   | 1,85000% | 2020     |           |
|                                             |             | 3 799 000 \$ | 2,10000% | 2021     |           |
| FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.            | 98,24300    | 99 000 \$    | 1,25000% | 2017     | 2,42373%  |
|                                             |             | 102 000 \$   | 1,45000% | 2018     |           |
|                                             |             | 104 000 \$   | 1,65000% | 2019     |           |
|                                             |             | 107 000 \$   | 1,90000% | 2020     |           |
|                                             |             | 3 799 000 \$ | 2,05000% | 2021     |           |

**ATTENDU QUE** l’offre provenant de VALEURS MOBILIÈRES DESJARDINS INC. s’est avérée la plus avantageuse.

**IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR SERGE SIMARD ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

QUE l’émission d’obligations au montant de 4 211 000 \$ de la Ville de Beupré soit adjugée à VALEURS MOBILIÈRES DESJARDINS INC.;

QUE demande soit faite à ce(s) dernier(s) de mandater Services de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) pour l’inscription en compte de cette émission;

QUE le maire et le trésorier soient autorisés à signer les obligations couvertes par la présente émission, soit une obligation par échéance;

QUE CDS agisse au nom de ses adhérents comme agent d’inscription en compte, agent détenteur de l’obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l’égard de ses adhérents, tel que décrit dans le protocole d’entente signé entre le ministre des Affaires municipales du Québec et CDS;

QUE CDS procède au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l’obligation, à cet effet, le conseil autorise le trésorier à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits préautorisés destiné aux entreprises ».

7893-211116 **RÉSOLUTION DE CONCORDANCE**

ATTENDU QUE, conformément aux règlements d’emprunt suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d’eux, la Ville de Beupré souhaite émettre une série d’obligations, soit une obligation par échéance, pour un montant total de 4 211 000 \$:

| Règlements d'emprunt # | Pour un montant de \$ |
|------------------------|-----------------------|
| 1129                   | 410 400 \$            |
| 1136                   | 1 380 400 \$          |
| 1136                   | 84 500 \$             |
| 1171                   | 298 000 \$            |
| 1177                   | 1 965 700 \$          |
| 1178                   | 72 000 \$             |

ATTENDU QUE, pour les fins de ladite émission, il est nécessaire de modifier les règlements en vertu desquels ces obligations sont émises.

**IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR SERGE SIMARD ET RÉSOLU UNANIMEMENT :**

QUE les règlements d'emprunt indiqués précédemment soient amendés, s'il y a lieu, afin qu'ils soient conformes à ce qui est stipulé ci-dessous, et ce, en ce qui a trait au montant d'obligations spécifié antérieurement en regard desdits règlements compris dans l'émission de 4 211 000 \$;

QUE les obligations, soit une obligation par échéance, soient datées du 6 décembre 2016;

QUE ces obligations soient immatriculées au nom de Services de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) et soient déposées auprès de CDS ;

QUE CDS agisse au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministre des Affaires municipales du Québec et CDS;

QUE CDS procède au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise le (la) secrétaire-trésorier(ère) ou trésorier(ère) à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits préautorisés destinée aux entreprises »;

QUE pour effectuer les paiements aux adhérents par des transferts électroniques de fonds, CDS soit autorisée à faire des prélèvements directs, pour le paiement du principal et des intérêts, dans le compte de l'institution financière suivante :

CD de la Cote-de-Beaupre  
9751, BOULEVARD SAINTE-ANNE  
STE-ANNE-DE-BEAUPRE, QC  
G0A 3C0

QUE les intérêts soient payables semi-annuellement, le 6 juin et le 6 décembre de chaque année;

QUE les obligations ne soient pas rachetables par anticipation; toutefois, elles pourront être rachetées avec le consentement des détenteurs conformément à la *Loi sur les dettes et les emprunts municipaux* (L.R.Q., c. D-7);

QUE les obligations soient signées par le (la) maire et le (la) secrétaire-trésorier(ère) ou trésorier(ère). La Ville de Beaupré, tel que permis par la Loi, a mandaté CDS afin d'agir en tant qu'agent financier authentificateur et les obligations entreront en vigueur uniquement lorsqu'elles auront été authentifiées.

7894-211116 **RÉSOLUTION DE COURTE ÉCHÉANCE**

**IL EST PROPOSÉ PAR MME MICHÈLE ABDELNOUR ET RÉSOLU UNANIMEMENT :**

QUE, pour réaliser l'emprunt au montant total de 4 211 000 \$ effectué en vertu des règlements numéros 1129, 1136, 1171, 1177 et 1178, la Ville de Beauré émette des obligations pour un terme plus court que le terme prévu dans les règlements d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de :

**cinq (5) ans** (à compter du 6 décembre 2016); en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2022 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour les règlements d'emprunt numéros 1129, 1136, 1171, 1177 et 1178, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

7895-211116 **APPEL D'OFFRES PUBLIC POUR LES SERVICES PROFESSIONNELS EN INGÉNIERIE POUR LA RÉFECTION DES RUES ST-JOSEPH, ST-DENIS, ST-JEAN-BAPTISTE, ST-LOUIS, MOREL, GAGNON, ROYALE (ENTRE ROUTE 138 ET RUE LARSEN),ST-GÉRARD SUD, FATIMA EST, STE-MARGUERITE ET ST-HENRI**

Considérant que la Ville de Beauré désire obtenir des offres pour les services professionnels en ingénierie pour la réfection des infrastructures des rues St-Joseph, St-Denis, St-Jean-Baptiste, St-Louis, Morel, Gagnon, Royale (Entre Route 138 et rue Larsen), St-Gérard Sud, Fatima Est, Ste-Marguerite et St-Henri;

Considérant que le Conseil municipal désire approuver le contenu des documents d'appel d'offres et l'estimation des coûts;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Christian Blouin et résolu unanimement :

- a) d'accepter, tel que soumis par la direction générale les documents d'appel d'offres et l'estimé des coûts;
- b) d'autoriser la greffière, Mme Johanne Gagnon, à procéder à l'appel d'offres publiques avec les documents ci-devant mentionnés et acceptés par le conseil.

**AVIS DE MOTION** (Règlement 1211)

Avis de motion est donné par Monsieur Pierre Renaud qu'il y aura présentation à une séance ultérieure d'un règlement modifiant le règlement numéro 994 concernant la circulation, le stationnement et autres règles concernant les chemins et la sécurité routière dans la municipalité pour:

- interdire le stationnement sur la rue des Mésanges, côté est, du 15 novembre au 1<sup>er</sup> avril de l'année suivante;
- interdire le stationnement en tout temps sur la rue Côté, côté ouest, entre le boulevard Sainte-Anne et la limite sud de l'immeuble sis au 232, rue Côté.

**AVIS DE MOTION (Règlement 1212)**

Avis de motion est donné par Monsieur Pierre Renaud qu'il y aura présentation à une séance ultérieure d'un règlement d'emprunt concernant la réfection des infrastructures des rues St-Joseph, St-Denis, St-Jean Baptiste, St-Louis, Morel, Gagnon, Royale (entre Route 138 et rue Larsen), St-Gérard Sud, Fatima Est, Ste-Marguerite, St-Henri, Ste-Marie (entre l'Avenue Royale et la rue Gagnon) et rue des Érables (entre l'avenue Royale et le poste de pompage PB-3) et comportant une dépense et un emprunt n'excédant pas 7 105 700 \$ remboursable en vingt (20) ans.

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucune personne n'est présente.

7896-211116 **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Il est proposé par Mme Michèle Abdelnour et résolu unanimement que cette séance soit levée à 18 h 47.

---

Pierre Renaud  
Maire

---

Johanne Gagnon, greffière et  
Directrice générale adjointe